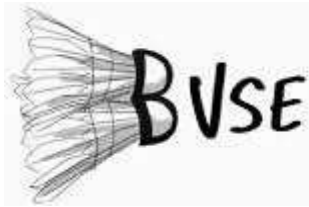




bvse.presidente@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR DU BVSE 69



Article 1 - Objet du présent document

Le règlement intérieur complète les statuts. Il est à disposition des membres pour consultation et rendu disponible sur le site internet du club.

Tout adhérent et tout représentant légal pour les adhérents mineurs doit avoir pris connaissance du présent règlement.

De même, tous les membres du club sont habilités à faire respecter le présent règlement.

Article 2 - Etat d'esprit

Le BVSE 69 étant une institution respectueuse d'un esprit sportif originel, il s'autorisera à sanctionner tout propos antisportif, injurieux, sexiste, raciste, et toute action visant à nuire à la réputation du club.

Article 3 - Responsabilité et Assurance

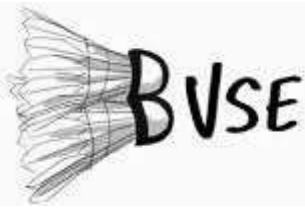
La responsabilité du BVSE 69 ne pourra pas être engagée en cas d'accident consécutif au non-respect du présent règlement intérieur.

Article 4 - Période d'essai

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton après autorisation du responsable du créneau et sur une limite de 2 séances gratuites. Au-delà de cette limite, si la personne souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club, elle devra satisfaire aux conditions de l'article 5 ci-après.

Durant la période d'essai :

- le club décline toute responsabilité en cas d'incident,
- les conditions de l'article 2 s'appliquent,



Article 5 - Conditions d'adhésion et inscription

L'adhésion est un acte volontaire du contractant (tout renouvellement n'étant pas systématique). Elle implique l'acceptation du présent règlement intérieur et des statuts de l'association.

La demande d'adhésion des mineurs devra être accompagnée d'une autorisation parentale pour la saison concernée.

L'inscription est valable pour la saison sportive s'étalant du 1er septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante. Elle n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet comportant :

- la fiche d'inscription dûment remplie et signée par le demandeur ou, pour les mineurs, par son représentant légal,
- le certificat médical de non contre-indication à la pratique du badminton en compétition et daté de moins de 3 mois (formulaire disponible sur le site de la FFBad et du BVSE), ou pour les personnes de plus de 40 ans, une fiche médicale spécifique,
- le règlement par chèque à l'ordre du BVSE 69 et correspondant au montant cumulé des options cochées sur la fiche d'inscription,

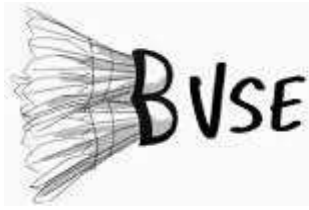
Article 6 - Accès aux créneaux

L'adhérent s'engage à respecter les options auxquelles il a souscrit (article 5). Le cas échéant, l'accès au créneau souhaité lui sera refusé par le responsable concerné.

Les différents créneaux sont consultables sur le site du BVSE en début de saison.

L'accès aux différents créneaux n'est autorisé qu'aux adhérents du club. Une personne extérieure au BVSE 69 peut néanmoins être acceptée si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- elle participe à un tournoi individuel avec un membre du BVSE 69 dans les 15 jours qui suivent sa demande,
- sa demande écrite, motivée et préalable a été acceptée par le Conseil d'Administration,
- elle se conforme aux articles 2 et 6 du présent règlement intérieur,



bvse.presidence@gmail.com

Au-delà de 4 séances, le CA se réserve le droit de refuser toute demande qu'il considère comme abusive.

Les créneaux sont fixés jusqu'à 22h30. Il est demandé aux adhérents de ne pas déborder sur l'horaire et de bien prendre en compte les temps de rangement du matériel, l'entame d'un nouveau set, la durée des douches, ...

Article 7 - Vacances scolaires

Durant les vacances scolaires, les créneaux d'entraînements (jeunes, loisirs et compétiteurs) sont systématiquement suspendus. Les créneaux de jeu libre sont maintenus sous réserve de la disponibilité du responsable de créneau.

Les gymnases sont fermés :

- entre le 24/12 et le 01/01,
- pendant les vacances d'été,

Article 8 - Matériel

Tenue

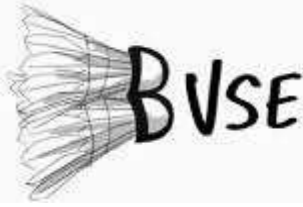
Les joueurs/euses doivent obligatoirement pratiquer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle avec semelle anti-trace pour ne pas marquer le sol des gymnases.

Les tenues de sport doivent être adéquates à la pratique du badminton.

Raquettes

Les raquettes sont à la charge des joueurs/euses, que ce soit pendant le jeu libre ou pendant les entraînements. Le prêt est possible en dépannage et lors des séances d'essai.

Le cordage des raquettes est également à la charge des joueurs/euses. Les adhérents sont priés de se rapprocher d'un responsable du club pour pouvoir bénéficier d'éventuels tarifs préférentiels en matière de cordage.



Volants

Les volants sont fournis par le club lors des entraînements jeunes, loisirs et compétiteurs, ainsi que lors des rencontres de championnats interclubs. Les capitaines des équipes d'interclubs sont priés de se rapprocher d'un responsable du club quelques jours avant les rencontres prévues

Les volants sont à la charge des joueurs qui participent aux tournois extérieurs ainsi que pendant les créneaux de jeu libre.

Le club met à la disposition des adhérents des tubes de volants et dans la limite des stocks disponibles.

Matériel collectif

Tous les adhérents doivent contribuer aux montages et démontages des terrains, poteaux et filets. Les volants usagés et non réutilisables seront placés dans les poubelles de tri en fin de séance.

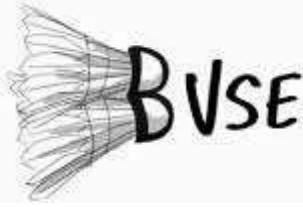
Les joueurs/euses sont tenus de respecter la propreté des lieux et s'engagent à signaler toute anomalie au responsable du créneau. La mise sous cadenas de l'armoire de matériel est à la charge du responsable de créneau.

Article 9 - Sécurité

Il est interdit de se pendre aux panneaux de baskets, aux cages de handball et d'une manière plus générale d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton.

Il est également interdit de fumer à l'intérieur des gymnases.

Le club ne pourra être tenu responsable des éventuels vols et pertes dans le gymnase et conseille de ne rien laisser dans les vestiaires durant les jeux libres, entraînements et compétitions.



Article 10 - Jeunes

Responsabilité

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est bien présent avant de laisser leur(s) enfant(s) au gymnase. De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, ils ne sont plus considérés sous la responsabilité du club.

Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence d'un de ses parents, de son représentant légal ou d'autorisation express écrite des parents.

Comportement

Le club n'est pas une halte-garderie, les jeunes viennent pour s'amuser mais surtout pour s'initier et jouer au badminton. Ils devront à la fois respecter leurs camarades de jeu et les responsables. Les téléphones portables sont interdits pendant l'entraînement, sauf cas de force majeure.

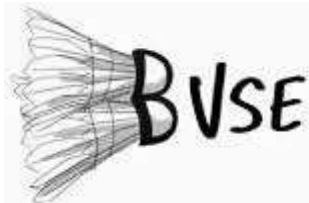
L'échauffement devra être suivi sérieusement afin d'éviter les blessures.

Le responsable des entraînements décidera des mesures à prendre en cas de non respect des règles mises en place.

Article 11 - Animation

Lors des manifestations organisées par le club (tournois externes, tournois internes, ...) les joueurs/euses bénéficient de la gratuité des frais d'inscription.

Lors de ces événements, toutes participations, aides à l'organisation, et contributions sont encouragées et participent aux avantages fournis par le club (tournois des adhérents, cotisation peu élevée, etc ...).



Article 12 - Communication

Généralités

Les adhérents sont invités à se rendre régulièrement sur le site internet du club (<http://www.bvse.org/>) afin d'être informés des principaux mouvements.

Ils pourront également être contactés par mail s'ils ont précisé leur adresse de messagerie sur la fiche d'inscription (voir article 5).

Inscription à des tournois externes

Pour s'inscrire à des tournois externes, les adhérents devront obligatoirement passer par le site 'badiste' après s'y être préalablement inscrits (identifiant + mot de passe personnels).

Attention, certains clubs organisateurs peuvent demander une inscription parallèle sur « Badnet ».

Article 13 - Formation

Généralités

Le club encourage ses adhérents à se former tout au long de la saison, tant sur les outils de gestion / logiciels de badminton (tournois, ...), que la formation d'entraîneurs ou de juges-arbitres (JA).

Le Conseil d'Administration étudiera les demandes et motivations de chacun(e) et pourra prendre en charge ces formations pour les adhérent(e)s qui se seront régulièrement impliqué(e)s dans la vie du club.

Les personnes intéressées par ces formations sont invitées à se manifester dès que possible auprès des membres du Conseil d'Administration afin de recueillir toute information utile ou s'inscrire dans les délais impartis.